

QUELLES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR VOS SALARIÉ.E.S ?



ORGANISATEUR : MAISON RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITÉS

THÈME : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

 Initiation

 Gratuit

 3H

Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

On l'entend souvent : l'emploi associatif représente environ 10% de l'emploi du secteur privé en France. Mais le secteur associatif, malgré les valeurs qu'il affiche, c'est aussi : une plus grande proportion de contrats précaires, des salaires en moyenne inférieurs, des inégalités professionnelles entre hommes et femmes, des règles souvent ignorées en matière de temps de travail, congés, formation etc.

Comment changer cette tendance ? Tout d'abord en prenant du recul sur ses propres pratiques et en se posant les bonnes questions. Car même quand on croit bien faire, ou faire au mieux avec le moyens disponibles, il y a peut-être des idées ou des détails qui nous échappent. Quoi de plus normal ! Les employeurs associatifs sont avant tout des bénévoles réunis autour d'un projet et non des spécialistes de la qualité de vie au travail.

Pour passer de l'intention à l'action, Maillage vous propose un temps d'échange autour de ces questions, dans l'optique de s'engager dans une amélioration globale et progressive des conditions de travail au sein de nos structures.

DATE(S) DE LA FORMATION

29 septembre 2020
17H30-20H30

LIEU DE LA FORMATION

5 rue Jules de Vicq
59800 Lille

POUR S'INSCRIRE

- 635204991
- n.carlier@mres-asso.org

STRUCTURE FORMATRICE

- Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
- Voir la présentation de cette structure